

PANDÉMIE DE COVID-19

Quelles actions d'urgence pour le mal-logement en temps de confinement ?

UN DROIT FONDAMENTAL RUDEMENT MIS À L'ÉPREUVE



Christophe Da Silva

Sébastien Thollot
Secrétaire national
du Secours populaire français

Depuis des décennies, les politiques publiques se succèdent avec la volonté affirmée qu'il n'y ait personne à la rue et que les conditions de logement s'améliorent pour tous. Aujourd'hui, le constat est toujours accablant : des dizaines de milliers de personnes à la rue, des centaines de milliers dans des centres d'hébergement d'urgence, des millions vivant dans des logements insalubres.

Et cette situation est exacerbée depuis le début de l'épidémie. Les plus exposées sont encore les personnes vivant à la rue avec une augmentation inacceptable du nombre d'enfants et de nouveau-nés. Les maraudes du Secours populaire français, pour aller à leur rencontre, ont donc été renforcées en milieu urbain. Tout comme les permanences mobiles de solidarité, qui ont continué à aller au-devant des personnes, notamment en milieu rural, en proposant une écoute, une aide de proximité concrète.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 constitue malheureusement un révélateur exceptionnel des inégalités sociales. Depuis les premières mesures de confinement, le Secours populaire français et ses 80 000 bénévoles ont maintenu leurs activités essentielles auprès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité. Face à ce contexte sanitaire exceptionnel, le Secours populaire n'a cessé de mettre en place de nouvelles formes de solidarité, notamment sur les questions de maintien dans le logement.

Le Secours populaire a constaté une forte augmentation des demandes sur les questions relatives au logement (impayés en forte hausse, contentieux en matière de recouvrement des loyers, expulsions locatives, non-recours aux dispositifs d'aides au logement existants, précarité énergétique galopante...). Enfin, de nombreuses familles ont dû vivre (et vivent toujours) dans une promiscuité contrainte en raison de l'exiguïté des logements, parfois doublée d'insalubrité. Précaires et dégradées, ces conditions matérielles de vie constituent pour ces familles des épreuves extrêmement difficiles.

Le droit au logement, inscrit dans la Constitution française, est questionné dans son application au quotidien et se loger est un droit fondamental rudement mis à l'épreuve aujourd'hui. Les inégalités sont de plus en plus criantes pour accéder ou se maintenir dans son logement, en particulier pour les personnes en situation de pauvreté et de précarité. Le mal-logement a une incidence très concrète sur le budget des personnes accompagnées par le Secours populaire dans ses

RAPPEL DES FAITS

Les mesures de confinement des gouvernements d'Emmanuel Macron ont aggravé la précarité du logement en France. Une situation critique dont il faut sortir au plus tôt.



1250 permanences d'accueil, de solidarité et ses relais santé. Les dépenses énergétiques sont plus importantes (mauvaise isolation, matériel de chauffage ancien et énergivore...), les aides au logement diminuent... Tout cela fait donc augmenter de façon forte les dépenses dans des budgets déjà très contraints. Pour continuer de payer le loyer, les fluides, les personnes doivent renoncer à d'autres dépenses qui sont tout aussi essentielles : alimentaire, hygiène, accès aux soins... Notre réponse au quotidien, pour être la plus efficace possible, s'appuie aussi sur un maillage territorial d'acteurs locaux (bailleurs sociaux, conseils départementaux, médiateur de l'énergie, fournisseurs d'énergie, fonds social logement, permanences juridiques des Maisons du droit et de la justice et des centres départementaux d'accès au droit...). Le Secours populaire sera toujours vigilant pour porter à tous les niveaux le constat de l'aggravation de la pauvreté et celui du mal-logement. Le logement est notre lieu de vie, lorsqu'il est dégradé, c'est la vie de tous qui l'est aussi. •

UNE PROPOSITION CONCRÈTE, LA SÉCURITÉ SOCIALE DU LOGEMENT



Julien Joulin

Eddie Jacquemart
Président de la Confédération nationale du logement

Nous l'avons vu dès le début de la première période de confinement, le logement, du fait de son caractère central dans la vie quotidienne, est une préoccupation pour des millions de ménages. Il est aussi source d'aggravation des inégalités, aussi bien économiques que face à la maladie.

L'urgence de la situation impose des choix de rupture pour sortir des logiques financières qui sont à l'œuvre depuis des décennies. Nous avons une occasion unique de refaire du logement social une priorité des politiques publiques au service du bien commun. Sans cet amortisseur, des milliers de ménages seraient aujourd'hui dans une pauvreté extrême, voire à la rue. Une réalité que certains connaissent malheureusement en période de pandémie, car, contrairement aux dires de la ministre du Logement, les expulsions ont continué. C'est absolument scandaleux ! Nous demandons à ce titre que l'année 2021 soit déclarée « année zéro expulsion ». Nous mettons sur la table une proposition concrète : la Sécurité sociale du logement. Une caisse de solidarité alimentée par les bailleurs, les locataires, l'État et les collectivités pour faire appliquer réellement le droit au logement et protéger des accidents de la vie.

À l'instar du programme du Conseil national de la Résistance, qui je le rappelle a été pensé dans un pays ruiné et dévasté, nous devons être ambitieux pour penser le monde de demain. Combattre le mal-

logement, fléau qui ronge notre pays (2 millions

de ménages sont en attente d'un HLM et 5 millions souffrent de mal-logement) passe par la mise en place de politiques publiques innovantes qui placent l'intérêt général au cœur des préoccupations.

Ces choix politiques passent aussi par une construction massive de logements. Il est temps que l'État finance à nouveau l'aide à la pierre pour redonner du souffle aux bailleurs sociaux et leur permettre d'investir

pour les générations futures. Construire, c'est protéger ! Combattre le mal-logement passe aussi par une lutte acharnée contre les marchands de sommeil et les propriétaires qui ne respectent pas la loi. La Confédération nationale se mobilise pour rendre obligatoires deux dispositifs : le permis de louer et l'encadrement des loyers. Mais, comme le montre l'exemple de la ville de Paris, cela ne suffit pas. Un logement sur deux ne respecte pas le prix fixé. Il faut donc que l'État donne les moyens aux collectivités d'exercer un contrôle régulier et efficace sur le marché, au lieu d'attendre que le locataire active les leviers juridiques existants.

Pour la CNL, il est temps que la solidarité nationale joue pleinement son rôle. Pourquoi demander des efforts toujours aux mêmes ? Le mot est pour certains tabou. Nous osons le prononcer : gratuité. Oui, gratuité des loyers pendant la période de confinement. Pour la financer, c'est simple. Rétablissons l'ISF, qui, chaque année, rapportait plus de 4 milliards d'euros dans les caisses de l'État !

Enfin, cette période doit aussi permettre d'engager une meilleure répartition des richesses, car lutter contre le mal-logement passe aussi par redonner du pouvoir d'achat aux habitantes et aux habitants. Il faut augmenter le RSA, les APL, le Smic, les salaires et tous les minima sociaux !

Avec ses fédérations, ses amicales et ses élus, hommes et femmes, représentants des locataires, la CNL continuera de mener ces combats afin que le logement soit sorti des logiques marchandes pour servir un but unique, garantir un toit à toutes et à tous. •

Suite page 13

SELON LE RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION ABBÉ-PIERRE, IL Y AVAIT, EN JANVIER, 8 MILLIONS, DE PERSONNES MAL LOGÉES EN FRANCE.

Débats & Controverses

LA CHRONIQUE DE
FRANCIS COMBES ET
PATRICIA LATOUR



La tête sous l'eau

Il est des mots dont la fréquence nous dit quelque chose des évolutions de la société et de sa culture. Ainsi le mot « immersion ».

C'est un mot français classique qui, étrangement, n'a pas (encore) été remplacé par son équivalent anglais, « immersion ». On l'utilisait par exemple pour parler de la surface immergée de l'iceberg. Aujourd'hui, il peut désigner un journaliste qui fait un reportage « en immersion »... dans les eaux profondes du peuple dont on ne sait jamais si on pourra remonter vers la surface. Il est aussi fréquemment employé dans le champ culturel. Peut-être parce que nous sommes passés dans l'univers de la cyberculture. Qu'il s'agisse de musique, de films, de jeux vidéo ou d'expositions, le summum de la modernité est que ce soit « immersif ».

Les « ateliers lumière », qui se multiplient, en donnent une idée. On vous invite à vous immerger dans l'univers d'un peintre, à l'aide d'un spectacle son et lumière où défilent des images sur les parois dans une ambiance mou-

vante de kaléidoscope. On peut aimer... ou pas. Outre le fait que les couleurs n'ont qu'un lointain rapport avec les originaux, impossible évidemment de regarder une œuvre, de fixer son regard sur l'ensemble ou le détail d'un tableau. Il faut accepter de se noyer dans l'ambiance... Pareil pour les jeux vidéo, dont nous reconnaissons ne pas être spécialistes ; mais, comme à tout un chacun,

Brecht entendait préserver un regard critique sur le spectacle qu'il faudrait pouvoir regarder avec une certaine « distance ».

on nous a vanté ces prodiges de technique, où, une fois munis d'un casque, vous pénétrez dans un autre univers dit « virtuel ». Peut-être cette évolution vient-elle de loin et était-elle déjà inscrite dans l'invention de la stéréo. Est-ce un simple effet de l'évolution technique ? Ou plutôt de l'usage qui en est fait dans nos sociétés et que nous sommes en droit d'interroger ?

Qu'un spectacle soit immersif peut en effet ne pas être pris pour le fin du fin. Cela nous rappelle la critique que Brecht adressait au théâtre qu'il nommait « aristotélicien », du nom du grand philosophe grec de l'Antiquité qui, dans ses réflexions sur l'esthétique, a pensé le premier la mimesis (ou recreation du réel) et l'identification du spectateur avec l'action. Brecht, pour sa part, entendait préserver la possibilité de garder un regard critique sur le spectacle qu'il faudrait pouvoir regarder, disait-il, avec une certaine « distance », comme à travers la fumée de son cigare.

En fait, il s'agissait, dans le contexte de la montée du fascisme, de préserver dans l'art la part de la raison. Or c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Au lieu de vouloir à toute force s'immerger, au risque de rester « la tête sous l'eau », mieux vaudrait essayer d'émerger et prendre pied sur le sol du réel. ●



Yann Levy/Hans Lucas

Suite de la page 12

LE GOUVERNEMENT DÉCONSTRUIT LES POLITIQUES SOCIALES



Pierrick Villette

Jean-Baptiste Eyraud
Président de Droit
au logement

Quatre millions de mal-logés et de sans-logis connaissent à nouveau une dégradation brutale de leurs conditions de vie, déjà sérieusement altérées par le mal-logement ou le non-logement. Ils sont en première ligne de l'exposition au Covid. Là encore, les inégalités sociales en plein essor marquent leur empreinte brutale : nos milliardaires se baladent en jet privé pour se rendre dans l'une ou l'autre de leurs luxueuses villégiatures, tandis que celles et ceux qui nettoient leurs palais ou ramassent leurs déchets vivent en taudis, sous la menace d'une expulsion ou sont à la rue. Ils vont subir ce nouveau confinement dans des logements dégradés et surpeuplés, des hébergements où règnent la promiscuité et le risque permanent d'être remis à la rue en dépit du droit à l'hébergement. Les habitants de bidonvilles privés du minimum de sanitaires sont aussi surexposés, comme les sans-abri qui finissent leur vie de calvaire à l'âge moyen de 49 ans, et survivent en moyenne quinze ans à la rue, selon le collectif Les morts de la rue. Loin de tirer les leçons du premier confinement, le gouvernement continue de déconstruire méthodiquement les politiques sociales du logement. Ainsi, le budget des APL doit être amputé en 2021 de 3,2 milliards d'euros, au détriment des locataires les plus modestes, ceux et celles justement qui recourent à la solidarité alimentaire, qui sont en première ligne de la lutte contre la pandémie. Les

baillleurs sociaux sont aussi mis à la diète pour mieux les livrer demain à la spéculation, tandis que l'État fait main basse sur 1,4 milliard du 1 % logement au lieu de construire des HLM pour loger 1,5 million de demandeurs d'HLM. Sur le terrain des mal-logés, l'ordonnance du 16 septembre sur le logement indigne supprime le droit à un hébergement, au relogement et à la suspension du loyer des locataires évacués en urgence (comme à Marseille après la rue d'Aubagne). Pour ceux et celles qui sont tentés d'occuper un des 3,1 millions de logements vacants recensés par l'Insee, qui sont victimes d'une escroquerie au bail ou locataires « au noir », les peines pénales sont triplées et l'expulsion sans le juge, décidée arbitrairement par le préfet, est renforcée. Le pire reste à venir, car les impayés de loyer vont se multiplier, les procédures issues du premier confinement sont lancées et des centaines de milliers d'autres vont suivre si le gouvernement reste inerte...

Des mesures vigoureuses et efficaces pour protéger la population sont possibles, mais elles nécessitent de ponctionner les profits, chaque année plus élevés depuis vingt ans, tirés de la spéculation et de ses effets : logement cher et crise du logement. Pour les sans-abri, les habitants de bidonvilles et les très mal-logés, la réquisition immédiate est possible : logements Airbnb et compagnie, hôtels de luxe, groupes immobiliers et biens vacants de riches bailleurs privés et publics. Pour les locataires, il faut prononcer un moratoire des loyers sur les mois de confinement, effacer les dettes de loyer et créer un fonds d'aide aux impayés pour soutenir les organismes HLM et éventuellement les petits bailleurs privés sous conditions. Cela sans compter la baisse des loyers, le rétablissement et la hausse des APL, la non-construction d'HLM, ou la taxation des profits immobiliers... Au pays où les inégalités sont reines, il faudra donc, comme nos amis allemands, être des dizaines de milliers dans la rue, tous ensemble, le 27 mars 2021, journée européenne d'actions contre les expulsions, le logement cher et pour le droit au logement. ●

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR